

6 juin 2019

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 janvier 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 908 700 francs brut destiné aux travaux d'aménagement de surface de la place des Augustins, dont à déduire une recette totale de 50 000 francs (participation FSAP liée au concours d'aménagement et participation des propriétaires des biens-fonds), soit 858 700 francs net.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 26 février 2019. La commission, réunie sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, a étudié la proposition lors de la séance du 14 mai 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION
(*Aménagement de l'espace public communal*)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 908 700 francs destiné aux travaux d'aménagement de surface de la place des Augustins, dont à déduire 20 000 francs correspondant à une subvention de la Fédération suisse des architectes-paysagistes (FSAP) liée au concours d'aménagement et 30 000 francs pour le remboursement des propriétaires des biens-fonds pour le remplacement du raccordement au réseau public d'assainissement de l'aubette, soit un montant net de 858 700 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 908 700 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 350 000 francs de la part du crédit d'études voté le 27 avril 2016 (PR-1122/6, N° PFI 102.099.03) et 90 000 francs de la part du crédit du concours d'aménagement voté le 13 décembre 2011 (PR-911/8, N° PFI 102.99.01), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Introduction

La place des Augustins, aménagée au gré d'interventions ponctuelles, a vu s'accumuler sans grande cohérence, au fil du temps, des fonctions et des objets divers. Il en résulte un ensemble hétéroclite d'éléments en mauvais état qui confèrent à cet espace, très traversé, un aspect désuet peu en phase avec son époque.

Aujourd'hui, cette place nécessite une rénovation et un aménagement urbain contemporain de qualité très attendu par la population du quartier et de la ville.

Ainsi, le projet d'aménagement de la place des Augustins, issu d'un concours et objet de la présente demande, propose de reconquérir ce lieu en lui redonnant sa vocation de cœur de quartier non seulement en lien avec les activités du site (fondation de l'IFAGE, cafés, commerces...) mais également comme élément participant au maillage des cheminements et d'espaces publics de la ville.

Séance du 14 mai 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de MM. Olivier Morand, chef de service, et Benoît Bouthinon, adjoint de direction au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

M. Pagani rappelle que cette place est un peu «crapoteuse», un lieu que l'on ne fait que traverser; l'idée est d'en faire une place où l'on s'arrête. Un concours a été réalisé, adressé à de jeunes paysagistes.

M. Bouthinon rappelle que la place se trouve au cœur d'un quartier dense et qu'il s'agit du seul espace de la sorte dans le périmètre. Ce lieu créé dans les années 1930 est aujourd'hui désuet avec des cheminements sous-dimensionnés. La pelouse est piétinée et certains arbres présentent un état sanitaire inquiétant, un local de 35 m² en sous-sol doit être pris en compte. La place est entourée de nombreuses activités telles que l'IFAGE ou les HUG et est très bien desservie par les transports publics. Il explique que le concours visait à redonner un caractère à cette place et améliorer l'accès à l'IFAGE avec un parvis. Les arbres seront revitalisés et un grand bassin-fontaine installé. Il précise que le square sera rectangulaire avec une proposition de terrasse en lien avec l'aubette et l'arrêt de bus légèrement déplacé. Un enrobé bitumineux sera installé à la périphérie alors qu'un gravier stabilisé argilo-calcaire plus intimiste sera disposé au centre de l'espace. Trois arbres seront abattus soit les deux érables et le robinier. Les trois autres érables seront maintenus auxquels viendront s'ajouter d'autres érables et des merisiers. Ce seront des massifs arborés taillés en plateau qui viendront remplacer le gazon.

Pour le mobilier ce sera le bassin de 45 cm de haut, les bancs qui viendront s'adosser aux massifs arborés, ainsi que la statue qui sera relocalisée sur la place avec un éclairage de quatre mâts portant des projecteurs à LED. Il précise que le bassin d'ornement nécessite un bassin enterré, ce qui permettra de refaire l'ensemble du système des canalisations des eaux pluviales. Les coûts de ce projet se monteraient à 835 000 francs HT, pour un montant brut de 1,348 million, soit une demande de crédit TTC de 858 700 francs Si le projet est accepté il pourrait être concrétisé en septembre 2020.

M. Pagani rappelle alors la motion M-1278, qui recommandait d'étudier cette place et la rue Prévost-Martin, et observe que l'idée pour le moment est de s'en tenir à cet espace sans la rue Prévost-Martin.

Un commissaire demande s'il y aura des suppressions de places de parc. M. Pagani lui répond par la négative. Le commissaire s'inquiète pour l'aubette ainsi que pour les arbres coupés. Il demande s'il ne suffirait pas de couper les extrémités des branches abîmées. Il signale qu'il y a souvent des petits enfants et pense que ces derniers se baigneront dans le bassin. M. Pagani répond que l'autorisation de construire ne sera pas délivrée si les conditions de sécurité ne sont pas garanties. Il observe que la Gérance immobilière municipale (GIM) ou le Service de l'espace public (SEP) doivent mettre à disposition les aubettes. Il remarque que cet édifice n'est pas utilisé, à l'instar de celui de Plainpalais. Ce projet donne donc de l'opportunité d'affecter ce lieu à une activité. Il serait utile que la commission puisse se positionner sur cette question.

Une commissaire remarque que l'«application Ville de Genève» portant sur les parcs indique qu'il y a des toilettes publiques dans ce lieu et elle demande si ce sera toujours le cas. M. Bouthinon acquiesce.

Une commissaire demande comment il sera possible d'intégrer cet espace avec la fermeture éventuelle de la rue Prévost-Martin, se référant à la motion M-1278 votée en plénum. M. Pagani répond qu'il sera nécessaire d'étudier l'aménagement de cette rue en lien avec la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). M. Morand ajoute qu'il y a un projet à faire. La commissaire déclare qu'il semble donc curieux de voter sur un projet qui sera modifié. M. Pagani répond par la négative en mentionnant que ce projet va être réalisé, et il remarque que tout sera mis en œuvre pour répondre à la motion portant sur la rue Prévost-Martin. M. Morand indique qu'il sera difficile de fermer cette rue, mais il mentionne qu'il s'agit de deux familles de projets compatibles, de deux projets distincts. La commissaire remarque que l'autre option aurait été de proposer également une variante avec une proposition allant de façade à façade comme à Cornavin. La présidente ne pense pas que c'était le projet évoqué.

Une commissaire remarque qu'une haie est prévue du côté Prévost-Martin et demande si elle ne sera pas contraignante pour la circulation des personnes. M. Bouthinon répond que la place fonctionne avec des pôles d'accès, notamment en lien avec les passages piétons. La commissaire remarque que les mêmes circulations sont donc conservées. M. Bouthinon remarque que la haie évoquée permet d'isoler la place de la circulation sur cette rue, mais il mentionne qu'il est possible de prévoir des circulations supplémentaires. La commissaire remarque que le bassin sera le pôle central de la place et elle se demande s'il ne sera pas à la ressemblance de celui qui est dans le parc devant Uni-Mail. M. Morand acquiesce. La commissaire remarque que ce bassin est constamment bouché. M. Bouthinon mentionne que cela nécessite de l'entretien. Il ajoute qu'il s'agira d'une lame d'eau surélevée.

Un commissaire déclare que ce projet est intéressant et se demande quel est le sculpteur de cette statue. Il demande ce qu'il en est du droit moral de l'artiste dans ce genre de cas. M. Bouthinon répond que le sculpteur est Frédy Byler. M. Pagani répond que toutes les statues relèvent du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), lequel détermine l'emplacement des œuvres. Il évoque la statue de Frankenstein sur Plainpalais en mentionnant que celle-ci était une commande du FMAC. Le commissaire évoque le boulevard des Tranchées et demande ce qu'il en est de l'aubette qui existe là. M. Pagani répond que c'est une femme méritante qui occupe cet espace depuis vingt-cinq ans et qui gère seule cet espace depuis vingt-cinq ans, que depuis quelques années plus rien ne se passe. Il précise que M. Barazzone a demandé que le local soit nettoyé.

Un commissaire demande ce que les vainqueurs du projet gagnent. M. Morand répond qu'ils ont reçu un prix. M. Pagani ajoute que le département ne les pas aidés. M. Morand ajoute que ce sont des jeunes qui proposent un travail de grande qualité et qui ne comptent pas leurs heures.

Une commissaire demande s'il n'y aurait pas un autre revêtement plus agréable que ce gravillon qui est dangereux pour les enfants. M. Morand répond que la plupart des villes s'interrogent sur le réchauffement climatique et il mentionne que les mesures utiles relèvent des plantations et des points d'eau et de surfaces perméables. Il ajoute que lors des fortes précipitations subites, ces sols permettent d'absorber plus facilement des pluies torrentielles. La commissaire remarque que ces gravillons se retrouvent également dans les caniveaux. M. Pagani déclare que toutes les villes allemandes ont dégrappé le bitume des préaux en raison des évolutions climatiques et il pense qu'il en ira de même en Suisse. Il est nécessaire de réfléchir au réchauffement des villes et aux pluies torrentielles. Il observe que l'Allemagne réfléchit à cette problématique depuis dix ans alors que Genève ne fait que balbutier dans ce domaine. La commissaire pense, quoi qu'il en soit, que la ville devrait être débétonnée. Elle observe par ailleurs que ces revêtements, comme celui de la plaine de Plainpalais, sont laids. M. Pagani répond qu'il est question de faire un arbitrage entre l'usage, la problématique climatique et l'esthétisme. Il rappelle que Plainpalais rapporte un million chaque année à la Ville de Genève et que le nombre d'usagers a décuplé.

La présidente demande si des jeux pour enfants ont été envisagés. M. Bouthinon répond que la surface est insuffisante avec 700 m² pour l'espace central. Le bassin a semblé une alternative intéressante. La présidente demande si les bancs ne sont pas trop alignés et si un regroupement de bancs est envisagé afin que les gens puissent communiquer entre eux. M^{me} Charollais rappelle que l'espace central a également été réfléchi pour accueillir éventuellement une terrasse. Elle pense qu'il sera possible de dégager un espace où disposer un groupe de bancs.

Discussions et vote

Une commissaire propose l'audition de commerçants se trouvant dans le périmètre de la place.

Un commissaire demande le vote immédiat.

Un commissaire déclare que cette audition risque de coûter une année de délai.

Une commissaire mentionne qu'elle s'abstiendra car elle considère qu'il est incohérent de voter ce projet et de revenir ensuite sur un réaménagement de la rue.

Vote de l'audition

Cette audition est refusée par 10 non (2 EàG, 1 MCG, 2 PLR, 1 PDC, 4 S) contre 2 oui (Ve, PDC).

La présidente passe au vote du principe de voter la proposition PR-1338, qui est accepté par 10 oui (2 EàG, 1 MCG, 2 PLR, 1 PDC, 4 S) contre 1 non (Ve) et 1 abstention (PDC).

Prise de position et votes

Une commissaire Verte aimerait ajouter une recommandation afin que la motion M-1278 soit bien prise en compte.

Un commissaire socialiste déclare que son groupe soutient ce projet car cette place attend un aménagement depuis des années.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien mentionne que son groupe soutient la réalisation de cette place tout en souhaitant une globalisation avec le projet portant sur la rue. Il rappelle que ce projet est vieux de cinq ans.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe votera ce projet qui est le bienvenu. Il rappelle que ce quartier a besoin d'une ligne directrice et il pense que cet aménagement pourrait représenter un premier pas.

La présidente mentionne que son groupe soutient également ce projet ainsi que la recommandation.

La présidente passe au vote de la recommandation: «de prendre en compte la motion M-1278 dans la réalisation de cette place».

La recommandation est acceptée par 10 oui (1 Ve, 2 EàG, 2 PDC, 1 MCG, 4 S) contre 2 non (PLR).

La présidente passe au vote de la proposition PR-1338 ainsi amendée, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui (1 Ve, 2 EàG, 2 PLR, 2 PDC, 4 S, 1 MCG).

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prendre en compte la motion M-1278 dans la réalisation de cette place.